



Séance extraordinaire du conseil municipal
Le lundi 19 février 2018, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Location-acquisition de voiturettes de golf – Autorisation d'appel d'offres
3. Cautionnement du Centre de production et diffusion culturelles – Quai des arts
4. Adoption - Projet de règlement 2018-303 sur la gestion contractuelle
5. Modification – Régularisation des lots 5 828 789 et 5 828 790
6. Prochaine séance du conseil – Le lundi 12 mars 2018
7. Autres sujets
8. Période de commentaires et de questions
9. La levée de la séance

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 19 février 2018, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Mme Marie-Hélène Richard, conseillère
Denise Leblanc, conseillère
Était absent : M. David Landry, conseiller

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Daniel Bujold, directeur général et greffier par intérim.

18-02-61 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le lundi 19 février 2018 soit accepté.

18-02-62 LOCATION-ACQUISITION DE VOITURETTES DE GOLF – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT que les voiturettes de golf sont rendues à leur fin de vie utile et d'importants investissements (batteries, abri et installation de recharge électrique) sont nécessaires;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité *ad hoc* formé pour proposer des solutions afin d'améliorer à la fois la qualité des services offerts aux utilisateurs et la situation financière du golf;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal autorise la demande de prix incluant la vente de la flotte actuelle de voiturettes et la location-acquisition de voiturettes neuves à essence, et ce, sur une période de 5 ans;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document relatif à ce dossier.

18-02-63 CAUTIONNEMENT DU CENTRE DE PRODUCTION ET DIFFUSION CULTURELLES – QUAI DES ARTS

CONSIDÉRANT QUE le Centre de production et diffusion culturelles le Quai des arts est propriétaire de l'immeuble le Quai des arts et que la Ville en est le gestionnaire;

CONSIDÉRANT les recommandations du service des travaux publics visant à remplacer, entre autres, le système de contrôle centralisé du Quai des arts;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de production et diffusion culturelles doit emprunter 120 000 \$ pour effectuer les travaux nécessaires à la mise à niveau d'une partie de la mécanique du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir son financement de son institution financière, l'organisme, le Centre de production et diffusion culturelles doit être cautionné;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la Ville autorise le cautionnement de 120 000,00 \$ pour le Centre de production et diffusion culturelles, le Quai des arts, dans le cadre du projet de mettre à niveau une partie de la mécanique du bâtiment et principalement, le remplacement du système de contrôle centralisé.

QU' en attendant l'approbation du financement et si nécessaire seulement, la Ville autorise le versement d'une aide financière de 120 000,00 \$ au Centre de production et diffusion le Quai des arts.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document relatif à ce dossier.

18-02-64 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 2018-303 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (DISPENSE DE LECTURE)

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;*

ATTENDU QUE cette loi a été sanctionnée le 16 juin 2017 et permet une plus grande marge de manœuvre en matière de gestion contractuelle;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 15 janvier dernier;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le document concernant le règlement à l'avance, il y a dispense de lecture;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Marie-Hélène Richard
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le projet de règlement 2018-303 soit adopté.

18-02-65 MODIFICATION – RÉGULARISATION DES LOTS 5 828 789 ET 5 828 790

CONSIDÉRANT les résolutions 17-07-143 et 17-11-240;

CONSIDÉRANT QU' il y a toujours lieu de régulariser l'élargissement de la route St-Onge dont certains terrains font l'objet d'un empiètement de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le terrain portant le numéro de lot 5 828 790 fait l'objet d'un empiètement de la part de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le terrain portant le numéro de lot 5 828 789, situé sur la rue Madeleine-Girouard, fait présentement l'objet d'un dossier au tribunal administratif du Québec en expropriation;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la présente résolution abroge et annule les résolutions 17-07-143 et 17-11-240;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte d'acquérir une partie du lot 5 828 790 d'une superficie de 208 mètres carrés dans la route St-Onge ainsi que le lot 5 828 789 situé sur la rue Madeleine-Girouard pour un montant total de 10 000,00 \$.

QUE la Ville mandate Me Gaël Tremblay, notaire, ainsi que M. Pascal Mercier, arpenteur-géomètre, pour la préparation des documents nécessaires à cette acquisition, et ce, aux frais de la Ville.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL – 12 MARS 2018

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le lundi 12 mars 2018, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est présenté.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Une citoyenne déplore que la Ville procède à l'achat de voiturettes de golf fonctionnant à l'essence, que la Ville envoie un mauvais message.	Le maire souligne les motifs importants qui furent pris en considération : <ul style="list-style-type: none">- Coûts pour maintenir une flotte de voiturettes électriques (abri, remplacement des batteries);- Durée de vie de 7 ans au lieu de 10 ans;- Relief accidenté.
Une citoyenne souligne que les bancs de neige dans son secteur sont élevés au coin des rues.	Le maire prend note et un suivi sera donné.

18-02-66 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 10, Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.